

CIRCONSCRIPTION DE

TOURNUS 2022-2023



R ÉSEAU

A IDES

S PÉCIALISÉES

E LÈVES

D IFFICULTÉ

Antenne de St Gengoux

Ecole élémentaire publique
71460 St Gengoux

rasedstgengoux@ac-dijon.fr

Tel : 03 85 92 57 77

Les **Réseaux d'Aides Spécialisées** ont été créés par le Ministère de l'éducation nationale en 1990 (nouvelle circulaire en 2014).

Ils sont organisés en réseau composé d'une **équipe pluridisciplinaire** :

- un **psychologue** **éducation nationale** (EDA)
- un **maître** chargé des aides à **dominante pédagogique** (maître E)
- un **maître** chargé des aides à **dominante relationnelle** (maître G – non disponible sur ce secteur).

Ses membres font partie de l'équipe éducative des écoles.

Le RASED a pour missions :

- ✓ De **prévenir** et **réduire** les difficultés durables liées aux apprentissages
- ✓ **Accompagner** les équipes éducatives.

L'équipe du RASED travaille avec les enseignants, les parents et tous les partenaires intervenant auprès de l'enfant.

Qui peut faire appel au R.A.S.E.D. ?

- l'enseignant de la classe
- les parents de l'élève
- l'élève lui-même

Pour quels motifs faire appel au RASED ?

- Difficultés d'adaptation à l'école
- Difficultés d'acquisitions scolaires
- Difficultés d'épanouissement personnel
- Difficultés d'intégration
- Difficultés d'orientation scolaire ...

Quelle que soit l'origine de la demande, pour que le projet d'aide se réalise dans de bonnes conditions, il est indispensable que l'ensemble des partenaires travaille en collaboration.

Pour les élèves qui ne relèvent pas de l'action du R.A.S.E.D., des solutions extérieures à l'école sont étudiées par l'équipe éducative et proposées à la famille.

Enseignante chargée de l'aide à dominante pédagogique

Vanina UZAN

Ses missions sont :

- D'apporter une aide directe aux élèves qui rencontrent des difficultés durables dans leurs apprentissages.
- De mener des actions de prévention de la difficulté scolaire.
- D'être une personne ressource auprès des enseignants .es ou dans le cadre du pôle ressource de circonscription.

Elle collabore aussi avec les parents et les partenaires extérieurs.

Son intervention se déroule au sein de l'école.

Après avoir analysé les difficultés et défini un projet d'aide, elle intervient auprès de petits groupes d'élèves ou en individuel dans la classe ou hors la classe.

Elle peut également intervenir auprès de la CDO (Commission Départementale d'Orientation), de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et des équipes de suivi de scolarisation.

Psychologue Education Nationale

Mireille COCHARD

Les interventions de la psychologue éducation nationale se font en direction des enfants, des familles et des équipes éducatives.

Ses missions sont d'accompagner les élèves en situation :

- de difficultés scolaires
- de handicap
- en risque de décrochage
- en souffrance psychique

Elle est amenée à effectuer des bilans psychologiques, à administrer des bilans psychométriques et à faire des suivis.

Des orientations auprès d'autres professionnels peuvent être proposées à l'issue des premières investigations.

Elle remplit également des missions auprès de la CDO (Commission Départementale d'Orientation), de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et des équipes de suivi de scolarisation.